



AVIS

Avant-projet d'ordonnance portant reprise du service du précompte immobilier

8 décembre 2015

Demandeur	Ministre Vanhengel
Demande reçue le	7 décembre 2015
Demande traitée par	Conseil d'administration
Demande traitée les	8 décembre 2015
Avis avalisé par l'Assemblée plénière le	17 décembre 2015

Contexte

La régionalisation du mécanisme de perception du précompte immobilier en Région de Bruxelles-Capitale est une des orientations stratégiques affichées par la déclaration politique générale.

En effet, dans celle-ci, le Gouvernement Bruxellois a clairement exprimé sa volonté de « jeter les bases d'une réforme fiscale (...) en mettant à plat l'ensemble de la fiscalité locale et régionale ».

L'objectif, à terme, est d'assurer la gestion de cet instrument par Bruxelles Finances & Budget.

Dans ce cadre, la décision de reprise de ce service par la Région de Bruxelles-Capitale, émise par le Gouvernement, nécessite une ratification par le Parlement régional. Le présent avant-projet d'ordonnance formule cette demande.

Avis

Le Conseil remet un avis favorable sur cet avant-projet d'ordonnance.

*
* *